



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Mission éducation au développement durable



### Mission EDD

Affaire suivie par :  
Sébastien Gazeau (IA-IPR de SVT),  
Tél : 06 13 36 56 46  
Mél : [Sebastien.Gazeau@ac-limoges.fr](mailto:Sebastien.Gazeau@ac-limoges.fr)  
Jean-Christophe Ponthier (IA-IPR de STI),  
Tél : 06 13 36 55 73  
Mél : [Jean-Christophe.Ponthier@ac-limoges.fr](mailto:Jean-Christophe.Ponthier@ac-limoges.fr)  
David Rouu (IA-IPR d'Histoire-Géographie)  
Tél : 06 13 36 56 41  
Mél : [David.Rouu@ac-limoges.fr](mailto:David.Rouu@ac-limoges.fr)  
Chefs de mission académique EDD

13 rue François Chénieux  
CS 23124  
87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 20 septembre 2022

Les chefs de mission académique  
pour l'éducation au développement durable  
Les chargés de mission EDD

à

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs  
d'écoles  
S/C de Mesdames et messieurs IEN de circonscription  
Mesdames les principales et proviseuses  
Messieurs les principaux et proviseurs  
S/Cde madame et messieurs les IA-DASEN

### Objet : Lettre d'informations de rentrée

Le pilotage de la mission académique au développement durable évolue cette année. Madame Josiane Lévy, jusque-là cheffe de mission, est remplacée par trois IA-IPR, Monsieur Sébastien Gazeau (IA-IPR de SVT), Monsieur Jean-Christophe Ponthier (IA-IPR de STI) et Monsieur David Rouu (IA-IPR d'Histoire Géographie). L'équipe des chargées et chargé de missions demeure identique à l'année passée.

-Madame Isabelle Paricaud-Douady ([edd87@ac-limoges.fr](mailto:edd87@ac-limoges.fr), 07 52 66 83 59) suivra la labellisation E3D, les aires terrestres éducatives et les questions relatives à la biodiversité au niveau académique et à l'échelle de la Haute-Vienne.

-Madame Aurélie Patier ([edd19@ac-limoges.fr](mailto:edd19@ac-limoges.fr), 06 46 70 88 88) et

-Madame Gaëlle Broussole-Clauzade ([edd23@ac-limoges.fr](mailto:edd23@ac-limoges.fr), 06 29 38 75 61) disposeront de missions similaires, respectivement pour les départements de la Creuse et de la Corrèze.

-Monsieur Alan Duval (06 29 07 52 90) assurera le lien avec les collectivités territoriales et les partenaires, le suivi des projets du second degré et les concours, ainsi que la gestion de la page EDD du site académique.

L'éducation au développement durable (EDD) constitue, par son caractère interdisciplinaire et son apprentissage de la complexité, de la rigueur scientifique et son ouverture sur les processus de réflexion et de décision, une réponse évidente, à la portée de tous les élèves et les citoyens d'aujourd'hui et de demain. La transmission, l'apprentissage et l'appréhension par de multiples biais pédagogiques de tous les aspects du développement durable, offrent ainsi une meilleure connaissance des solutions à adopter pour atténuer et s'adapter au réchauffement climatique, en gardant espoir. La mission académique proposera des concours, des formations, des actions, des journées thématiques afin de répondre à ces différents objectifs.

En février et avril 2022, ont été publiées les deux synthèses des rapports du GIEC concernant les scénarios d'évolution du climat et les solutions possibles pour limiter la hausse des températures à l'échelle globale. Les effets du changement climatique sont désormais irrémédiables et vont engendrer des phénomènes de stress hydrique, alimentaire et thermique, à la source de problèmes sanitaires et d'un renforcement de la crise de la biodiversité à l'échelle globale. Les scientifiques mettent en garde contre une hausse probable des

températures d'environ trois degrés à l'horizon 2100, sans des arbitrages nationaux et internationaux immédiats. Pour éviter ce scénario, les auteurs plaident pour la décarbonation et la captation des émissions, mais aussi pour une meilleure gestion des ressources et une préservation plus adaptée de la biodiversité. Le rapport envisage des stratégies liées à l'alimentation, l'accélération des travaux d'isolation thermique des habitats, le développement du télétravail et des mobilités douces dans le cadre d'une réflexion plus large sur l'urbanisation.

En lien avec le travail réalisé durant les années précédentes, quelques champs d'actions seront plus particulièrement valorisés.

### **La labellisation E3D**

En juin 2022, la Rectrice a eu, une fois encore, le plaisir de remettre les labels individuels Écoles et établissements en démarche de développement durable (E3D) : 48 écoles, collèges et lycées ont été labellisés (une donnée en hausse de 41%). Pour la première fois, 16 labels de territoire ont récompensé le travail en synergie des établissements du territoire Xaintrie et de la commune d'Isle. Le Comité académique de labellisation, regroupant des membres d'associations et des personnels du Rectorat, a pu apprécier la qualité des dossiers et des actions accomplies, tant pour la labellisation individuelle que territoriale : tous les dossiers progressent particulièrement dans la prise en compte des 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU (ODD), permettant ainsi de développer la variété et la qualité des actions pédagogiques. Nous reviendrons prochainement vers vous pour vous présenter la campagne de labellisation 2022-2023.

### **Focus sur les ATE**

Depuis 2018, les aires terrestres éducatives (ATE) se développent sur l'académie de Limoges. En 2021-2022, dix écoles ont été impliquées dans un projet ATE et labellisées grâce à l'accompagnement scientifique d'une structure référente et à la méthodologie apportée par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). Cinq d'entre elles ont bénéficié d'un soutien financier de l'OFB. Cette année, de nouvelles ATE devraient voir le jour, dont certaines en collège, réparties sur nos trois départements.

Les inscriptions pour déposer un dossier d'aires éducatives (AE) sont ouvertes jusqu'au 24 septembre 2022 sur : <https://sagae.ofb.fr/>

Initiées par l'Office français de la biodiversité, les aires éducatives (AE), marines ou terrestres, permettent à des élèves de cycles 3 et 4 d'approfondir leurs connaissances sur la biodiversité de leur territoire de proximité, de s'approprier les enjeux liés à sa préservation et de gérer de manière participative une portion de littoral, de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... avec l'accompagnement de leur enseignant et d'un référent technique issu de la sphère de l'éducation à l'environnement.

Informations sur : [start \[Wiki Aires Educatives\]](#) (ofb.fr)

Plaquette de présentation : <https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/0035029483ef5bf59fc0a>

Une possibilité de **financement** des coûts liés aux interventions du référent est ouverte par l'OFB via un appel à projet jusqu'au 23 septembre ; elle permet de financer jusqu'à 80% du coût du projet avec un maximum de 3200 euros la première année (1600 euros la deuxième). La trousse à projets peut permettre de compléter ce financement.

Demande de financement sur :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projet-soutien-nouvelles-aires>

Informations sur <https://www.ofb.gouv.fr/actualites/un-nouvel-appel-projet-pour-les-aires-educatives>

### **Une attention encore renforcée à l'engagement des élèves dans le cadre de l'EDD**

D'ici novembre 2022, grâce au soutien de Récréasciences, la COP27 des lycéens, évènement impliquant différents établissements de la région académique et plus particulièrement trois lycées de l'académie de Limoges (Pierre Bourdan à Guéret, Edmond Perrier à Tulle et Paul Eluard à Saint-Junien) amènera les participants à une réflexion diagnostique et prospective sur des paradigmes locaux liés au développement durable. Ces travaux seront présentés devant l'ensemble des lycéens impliqués des académies de Limoges, Poitiers et Bordeaux, ainsi que les élus régionaux et les médias, lors de la journée du 17 novembre 2022.

Dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est désormais remplacé par les CESCE (Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement, issus de la modification du code de l'éducation par le [Décret n° 2022-540 du 12 avril 2022](#)). Présidé par le chef d'établissement sous le contrôle du conseil d'administration, le CESCE, pilote la mise en

application des politiques relatives à la santé, la citoyenneté et l'environnement, accompagne l'engagement des éco-délégués dans les instances ainsi que la mise en œuvre des parcours santé et citoyen, et favorise le développement des réseaux et des partenariats. L'EDD s'inscrit donc pleinement dans les prérogatives et les actions de cette nouvelle instance de la communauté éducative.

Comme l'imposent les circulaires du 27 août 2019 et du 24 septembre 2020, les **éco-délégués** seront élus au sein des classes de chaque collège et de chaque lycée de l'académie, durant la période consacrée à l'élection des délégués de classe. Les éco-délégués pourront désormais jouer un rôle institutionnel dans le cadre des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement. Acteurs des politiques d'éducation au développement durable dans les établissements, **les éco-délégués sont ainsi des porteurs de projets collectifs et des ambassadeurs des élèves auprès de la communauté éducative. Au collège, l'éco-délégué constitue un relais de l'information relative à l'EDD dans l'établissement vers ses camarades, un ambassadeur des élèves dans les instances éducatives, un décideur des orientations en faveur du développement durable et un garant des actions menées. Au lycée, les éco-délégués participent aux instances de la communauté éducative, en relation avec les autres élèves, et sont avant tout des concepteurs et des porteurs de projets concernant l'EDD.** La mission accompagnera, grâce à des modules spécifiques, leur formation, ainsi que leurs projets et initiatives, en complémentarité de la Délégation académique à la vie lycéenne. Des [outils](#) utiles sont spécifiquement destinés aux formations locales des éco-délégués.

### **L'accompagnement des équipes sur l'EDD**

Jusqu'au 25 septembre 2022, il est possible de s'inscrire à l'une des formations proposées par la mission académique. Elles concernent (identifiant 22A0220055 dans le plan de formation GAIA) les opérations et les ressources proposées par le partenaire Tara, les questions de la qualité de l'air, du bois en Limousin, de l'énergie, de la justice climatique, de la décarbonation, de l'environnement immédiat, de l'écocitoyenneté, des ODD et des ATE. Une formation spécifique est ouverte pour la question de la labellisation (identifiant 22A0220026).

Le site académique est une plateforme intéressante pour médiatiser les actions mises en œuvre dans les établissements. La [page EDD](#) est régulièrement enrichie d'informations et également des actualités des écoles, collèges et lycées : n'hésitez pas à faire connaître vos initiatives et votre actualité liées à l'EDD, en la relayant à la mission via l'adresse [edd@ac-limoges.fr](mailto:edd@ac-limoges.fr) ou directement au service communication du Rectorat [ce.communication@ac-limoges.fr](mailto:ce.communication@ac-limoges.fr). De notre côté nous proposerons différents temps d'échanges autour de l'actualité de l'EDD et de son déploiement auprès des référents en établissements.

De même, il est possible de mettre en avant tout au long de l'année une initiative de son école ou de son établissement en lien avec l'EDD dans la rubrique [#JeudiVert](#). Il suffit de faire parvenir au service communication un court article accompagné d'un titre et d'une photographie.

Très sincèrement,

Sébastien GAZEAU  
Jean-Philippe PONTHER  
David ROOU